



n° 31

ARRIVE
à la PRÉFECTURE de la SOMME
LE - 3. JUIN 1977
(Art. 41 du Code Municipal)

Nombre de Conseillers en exercice 41
Date de la convocation (affichée à la porte de la Mairie et
adressée aux Membres) 17 mai 1977

Le compte rendu analytique de la séance
du 26 mai 1977 a été affiché à la porte
de la Mairie le 31 mai 1977

OBJET :

Rue Riolan (partie comprise entre
les rues de Morvillers et Vaquette
Alignement)

VILLE D'AMIENS

LE D'AMIENS
27 JUIN 1977

DIRECTION GÉNÉRALE...
SERVICES TECHNIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 1977

Présidée par Monsieur René LAMPS, Maire

Étaient présents :

MM. COSSERAT, DESSEIN, MENIS, ANGEDIN, Mme GOURBEAU, MM. LEROY, SINOQUET, Mme JORON,
MM. LEMAIRE, TELLIER, LASSELAIN, Mme BARRAL-BARON, MM. DUPONTREUE, FOURNIER,
LAVALLARD, JORON, TROUILLET, HERMANT, COLLET, Mmes JOVELIN, DELECOLLE, M. DURIEZ,
Mmes KRYSZTOFORSKI, GIRARD, MM. LECOSSOIS, L'HOER, Mme SELLIER, MM. CHAIDRON,
DELIGNIERES, ARRACHART, LECUL, HOCHART, Mme RENAULT, M. DUTRIEUX, Mmes GOBLÉT,
KACZMAREK

Étaient excusés :

M. DEVIS qui donne pouvoir à Mme BARRAL-BARON ; M. THAON ; M. DESMET qui donne
pouvoir à M. LAMPS ; M. BERGER qui donne pouvoir à M. LEMAIRE Daniel

La Séance étant ouverte,

Monsieur Leroy, a d'joint, donne lecture du rapport suivant :

Mes chers Collègues

N° 31 - Objet : Rue Riolan (Partie comprise entre les rues de Morvillers et Vaquette) . - Alignement

Mes chers Collègues. - Dans son rapport en date du 4 Mars 1977, M. le Directeur Général des Services Techniques nous signale que le projet du plan d'aménagement et de reconstruction de 1943, qui visait à redresser et élargir à 12m. le tracé général de la rue Riolan dans son ensemble, a été pratiquement abandonné, sa réalisation entraînant la démolition d'un nombre très important d'immeubles.

De ce fait, le redressement et l'élargissement de la partie de la rue Riolan dont l'alignement avait été défini en 1953, ne présentent plus une utilité justifiant la mise hors alignement de 18 propriétés bâties.

C'est pourquoi le présent projet a pour but d'annuler l'alignement de la rive Sud approuvé par arrêté préfectoral du 31 Décembre 1953 et de revenir aux alignements antérieurs, conformément aux plans joints au dossier.

L'enquête publique prévue par la loi, à laquelle il a été procédé du 25 Avril au 9 Mai 1977, n'a donné lieu à aucune observation contre le projet et Monsieur PIGEON, Commissaire-Enquêteur, a émis un avis favorable à la réalisation de la modification de l'alignement envisagé.

J'ai donc l'honneur de vous proposer de bien vouloir approuver la modification de l'alignement de la rue Riolan, partie comprise entre les rues de Morvillers et Vaquette.

ADOPTÉ

Pour copie conforme

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué

